



Payement de la pension alimentaire à l'étranger

Par **claudius_tlse_old**, le **25/12/2007** à **22:39**

Bonjour à tous.

Je me suis séparé de mon ex-compagne avec qui nous n'étions pas mariés mais nous avons eu ensemble une petite fille. Depuis notre séparation je lui verse une pension alimentaire de 150€ sur laquelle nous nous sommes mis d'accord ensemble sans passer devant un juge. Cependant je compte déménager en Turquie d'ici la fin 2008 et j'aimerais savoir comment celà se passe pour le payement de la pension lorsque j'habiterai là-bas, en sachant que quel que soit le travail que je puisse y trouver il me sera difficile de payer les mêmes 150€ car le salaire moyen mensuel est d'après mes renseignements dans les 600-700€.

Existe-t-il une solution a l'amiable ou faudra-t-il inévitablement passer devant un juge au sujet de la pension ? Sera-t-il possible de calculer une pension proportionnelle à mon salaire et à mon niveau de vie en Turquie ?

Je vous remercie de votre aide.